

## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, à sa séance ordinaire du 7 avril 2026, a adopté la résolution suivante :

Résolution **CA26 08 0161** visant à autoriser deux conteneurs comme bâtiments accessoires et régulariser l'entreposage des autobus à l'extérieur pour la propriété située au 5825, boulevard Thimens, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA10-08-5).

Cette résolution est entrée en vigueur le 30 avril 2026, date de délivrance du certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire. Elle est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent et peut également être consultée en tout temps, sur le site Internet de la Ville : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Fait à Montréal, le 1<sup>er</sup> mai 2026.

Julia Levitin  
Secrétaire du conseil d'arrondissement